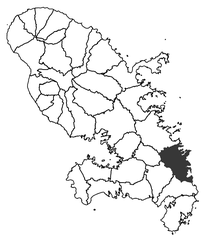
ADUAM
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DE MARTINIQUE

DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune du Vauclin





PLAN DE ZONAGE

1ère modification approuvée
le 15 Juin 2026

Date : Juin 2026
Échelle : 1/12000

LES ZONES URBAINES

U1	Zone centre bourg
U1r	Zone centre bourg soumise aux risques (PPRN)
U2	Zone à vocation principale d'habitat individuel sous forme de logements collectifs (U2r: Zone soumise aux risques du PPRN)
U3	Zone à vocation principale d'habitat individuel prédominant
U3a	Zone à vocation principale d'habitat individuel prédominant - zone moins dense
U3r	Zone à vocation principale d'habitat individuel prédominant soumise aux risques (PPRN)
U4	Zone à vocation principale d'habitat individuel prédominant - quartiers peu denses
U4r	Zone à vocation principale d'habitat individuel prédominant - quartiers peu denses soumis aux risques (PPRN)
U4a	Zone à vocation principale d'habitat individuel prédominant peu dense - secteurs des mornes
U4ar	Zone à vocation principale d'habitat individuel prédominant soumise aux risques (PPRN)
UE	Zone à vocation d'activités économiques
UEr	Zone à vocation d'activités économiques soumise aux risques (PPRN)
UP	Zone à vocation d'équipements (UPr: zone soumise aux risques du PPRN)
UT	Zone à vocation touristique
UTr	Zone à vocation touristique soumise aux risques (PPRN)

LES ZONES À URBANISER

1AUe	Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'activités économiques
1AUer	Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'activités économiques soumise aux risques (PPRN)
2AU	Zone d'urbanisation future à long terme (modification, révision du PLU)

LES ZONES AGRICOLES

A1	Zone agricole à protection forte (fortes potentialités agricoles)
A2	Zone agricole de moins forte potentialité agricole

LES ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES

N1	Zone naturelle à protection forte
N1a	Zone naturelle à protection forte - Aménagement de point de vue
N2	Zone naturelle d'habitat diffus
N2b	Zone naturelle permettant l'extension des constructions existantes (Anse Balaou)
N2c	Secteur d'exploitation de la carrière
N2c1	Secteur d'exploitation de la carrière en attente d'autorisation
N2d	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (infrastructures de stockage et de valorisation des boues issues du dragage du port territorial)
N2e	Eoliennes du Morne Carrière
N2f	Espace funéraire (cimetière paysager)
N2m	Secteur d'habitat des 50 pas géométriques (Anse Maroquet)
N2r	Zone naturelle d'habitat diffus soumise aux risques (PPRN)
N2t	Secteur destiné au développement de l'agritourisme

INFORMATIONS GRAPHIQUES

- Zonage
- Limites communales
- 295 Courbes de niveau (équidistance de 10 m) et points d'altitude
- Cours d'eau
- Section du cadastre

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR

- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'article L 130-1 du C.U

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- 6 Emplacements réservés au titre de l'article L 123-8 du C.U
- Emplacement réservé relatif aux secteurs de mixité sociale au titre de l'article L 123-2 b du C.U
- Secteurs de mixité sociale au titre de l'article L 123-1-5-16° du C.U
- Zone non aedificandi en application des dispositions de l'article L 111-1-4 du C.U
- Zone de bruit type 4
- Zone de bruit type 5

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Caserne de pompiers · Collège · Cimetière · Stade · Enseignement primaire · Culte chrétien · Mairie

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Amélioration ponctuelle de la RN6	Collectivité de Martinique	78359,84
2	Desserte de la zone de regroupement des marins pêcheurs (Mallevaut)	Commune	2796,72
3	Equipements sportifs Ravine Plate	Commune	4327,90
4	Cimetière	Commune	39325,74
5	Espaces verts et récréatifs à Château Paille	Commune	66598,71
6	Liaison entre le bourg et Château Paille	Commune	7976,47
7	Aménagement d'un rond-point à l'entrée du bourg	Collectivité de Martinique	2022,02
8	Aménagement de la voie d'accès à Macabou (largeur de 11 m)	Commune	25452,95
9	Aménagement de la piste cyclable	Commune	6857,91
10	Liaison Pointe Faula	Commune	4457,04
11	Aménagement d'un espace équipement public	Commune	5522,21
12	Aménagement de la voie d'accès à la Pointe Chaudière (largeur de 6m)	Commune	6357,62
13	Liaison entre le port à sec et Château Paille	Commune	860,68
14	Accès depuis la route de Macabou jusqu'à la plage de Macabou	Commune	17859,16
15	Retenue d'eau de Paquemar	Collectivité de Martinique	371240,48

N

0 1 2 km